



Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 12 MARS 2024

Présidence : M. Hugues Vuilleumier,
Président

Scrutateurs : Mme Heidi Grobet, M. Roméo
Cabras

Excusés : MM. Blondeau Stefan, Bocion Julien, Gagnebin Jean-Jacques, Genier Jean-Marc,
Peter Manoé

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye et en présence de 34 Conseiller(e)s et des cinq membres de la Municipalité que M. le Président ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 12 décembre 2023
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Préavis n°01/2024 – Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, au cimetière, à L'Abbaye
6. Préavis n°02/2024 – Réfection de la desserte forestière du Bois à Ban, Les Bioux
7. Préavis n°03/2024 – Création de carports et couvert avec photovoltaïque, place du Prédicant, L'Abbaye
8. Election d'un délégué à l'ORPCI
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Aucune remarque n'y étant apporté, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du PV de la séance du 12 décembre 2023

M. le Président propose que le nom de famille de Mme Rochat Solenne soit corrigé avant l'acceptation de ce PV. Nous passons donc au vote et le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est accepté à l'unanimité. Nos remerciements à Mme Clémentine Bodenmann pour sa rédaction.

3. Assermentation

Suite à la démission de M. Alexandre Rochat, M. Rémy Rochat a été invité à rejoindre le Conseil. Pour rappel il était inscrit sur la liste "des viennent ensuite" lors des dernières

élections. M. le Président lui donne lecture de la promesse légale puis, après avoir prêté serment, nous lui adressons nos remerciements ainsi que nos félicitations pour son engagement.

4. Communications du bureau

M. Hugues Vuilleumier, Président, nous fait part des informations suivantes :

- Lors du dernier conseil intercommunal de l'ASIVJ du 09.01.24, il semblerait qu'il y ait eu quelques paroles mal placées. M. Vuilleumier souhaite rappeler aux délégués de veiller à faire preuve de courtoisie et de politesse, les règlements personnels se réglant - le cas échéant - à l'extérieur. Ceci reste valable pour n'importe quelle délégation ainsi que dans ce Conseil.
- Le 07.02.24 s'est tenu une séance d'information de l'Office du Tourisme concernant les taxes de séjour. Un préavis intercommunal suivra.
- Le 27.02.24 a eu lieu une séance d'information de l'ASIVJ concernant l'Ecole du futur, merci à nos membres s'y étant rendus.
- Pour rappel, les délégués voulant faire part d'un retour concernant leur mandat sont les bienvenus, il suffit d'approcher le bureau pour que ceci soit mis à l'ordre du jour.
- La plupart des associations défrayent directement leurs délégués, dans le cas contraire merci de vous adresser à la secrétaire avant fin novembre.
- La présentation de l'ASPMAD de M. Thierry Azzola n'aura finalement pas lieu.
- Merci au bureau pour le dépouillement du 03 mars dernier.
- A l'attention des nouveaux assermentés : Nous allons essayer de trouver une solution avec l'informaticien pour que vous puissiez avoir accès à vos nouvelles adresses mail.
- Le mardi 28 mai prochain se tiendra la séance du Conseil Communal extraordinaire concernant le préavis sur la fusion des communes.

M. le Président donne la parole à Mme Pascale Meylan - représentante du CC au sein du COPIL Fusion- qui nous transmet les informations suivantes à ce sujet :

Début avril, les Présidents des trois communes recevront :

- Le rapport opérationnel de Compas Management
- Le rapport final donnant suite aux différents groupes de travail
- La convention de fusion
- Le préavis

Ces documents seront ensuite transmis aux différents Conseils communaux et mis à disposition sur les sites internet des trois communes.

Une séance d'information intercommunale concernant le projet de fusion des communes aura lieu le 16 avril prochain à 20h à la bobine du Sentier, vous êtes encouragés à y participer.

5. Préavis n°01/2024 – Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, au cimetière, à L'Abbaye

M. Raphaël Golay, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons la conclusion suivante :

« La commission a étudié le préavis en détail et s'est rapidement mise d'accord sur l'approbation du projet. Par contre, nous avons demandé à la Municipalité pourquoi elle ne prévoyait que 30 places au columbarium alors qu'au jour d'aujourd'hui, il y en a 40 et qu'elle dit manquer de place. La Municipalité nous répond que celui d'aujourd'hui va rester en place encore entre 10 et 15 ans.

Elle nous précise aussi, qu'à ce moment-là, elle pourrait facilement rajouter un troisième columbarium au besoin, pour créer un cercle avec les deux existants. La commission trouve que c'est une bonne chose de faire aussi un jardin du souvenir, il n'y en a pas encore sur la commune, ainsi que de faire les travaux par ses employés. »

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

- 1) D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de cent douze mille cinq cents francs CHF 112'500.-- (TTC) pour l'installation d'un jardin du souvenir et d'un nouveau colombarium dans le cimetière de L'Abbaye.
- 2) De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à sept millions neuf cent-vingt-un mille francs (CHF 7'921'000.--).
- 3) De laisser** la liberté à la Municipalité de définir les modalités d'amortissement ultérieurement.

M. Hugues Vuilleumier, Président, laisse la place aux éventuelles questions et/ou remarques sur le rapport. La parole n'étant pas demandée, M. le Président, ouvre alors un temps de question et de discussion globale sur le préavis.

M. le Président remarquant qu'il n'y a pas de questions met fin à la discussion.

M. le Président passe alors au vote et les trois conclusions ci-dessus sont acceptées à la majorité avec une abstention. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

6. Préavis n°02/2024 – Réfection de la desserte forestière du Bois à Ban, Les Bioux

M. Gaël Berney, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission.

Nous en retiendrons la conclusion suivante :

« Après avoir étudié le préavis communal n° 02/2024 et écouté le municipal en charge du dossier, la commission est convaincue qu'il faut profiter de cette subvention et entreprendre les travaux tel que proposés. Monsieur Jacky RoCHAT propose de faire coïncider les travaux avec ceux du Village des Bioux concernant la Petite Coche dans le but d'optimiser les coûts. »

Au vu de ce compte-rendu, la commission à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

- 1) D'accorder** un crédit de cent cinquante-neuf mille francs (CHF 159'000.-- TTC), pour la réfection de la desserte forestière.

2) De financer ces travaux après déductions des subventions par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.-). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à sept millions neuf cent vingt et un mille francs (CHF 7'921'000.--).

M. Hugues Vuilleumier, Président, laisse la place aux éventuelles questions/remarques sur le rapport.

M. Jacky Rochat fait remarquer qu'il s'agit de la Coche et non pas de la Petite Coche comme indiqué dans le rapport.

M. Hugues Vuilleumier, Président ouvre une discussion générale sur le préavis.

Remarquant que personne ne désire prendre la parole, il met fin à la discussion. Il passe alors au vote des deux conclusions ci-dessus. Elles sont acceptées à la majorité avec 1 avis contraire. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

7. Préavis n°03/2024 – Création de carports et couvert avec photovoltaïque, place du Prédicant, L'Abbaye

M. Michel Berney, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons les points suivants :

La commission a analysé le préavis en tenant compte des coûts, des onduleurs et a proposé l'option d'être *producteur-consommateur* concernant l'utilisation de l'énergie. Elle a pu faire part de ses questions ainsi que de ses propositions à la Municipalité et a obtenus des informations complémentaires sur ces sujets. La Municipalité les a également informés de l'avancement du dossier « abris PC », des fondations préexistantes aux emplacements prévus et du fait que ce préavis s'inscrit dans la « Planification Energétique Territoriale » demandée par le Canton.

Au vu de ce rapport, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1) D'accorder un crédit, si nécessaire, de deux cent cinquante mille francs

(CHF 250'000.--) TTC, pour les travaux de création de carports et couvert avec photovoltaïque sur la place du Prédicant à L'Abbaye.

2) De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à sept millions neuf cent vingt et un mille francs (CHF 7'921'000.--).

M. Hugues Vuilleumier, Président, laisse la place aux éventuelles questions et/ou remarques sur le rapport.

M. Louis-François Berney : Il semblerait, en discutant avec les techniciens, que les onduleurs soient capables de produire plus de puissance que ce qui est proposé.

M. le Président, ouvre un temps de question et de discussion globale sur le préavis.

M. Daniel Brugger : Je fus très surpris de voir que nous prévoyions de mettre un quart de million pour couvrir cette zone qui est non intéressante (zone modérée) en termes de photovoltaïque. Devons-nous vraiment investir autant ? Ne pourrions-nous pas séparer la décision de la construction de ces carports et de ce couvert de la décision de mettre des panneaux photovoltaïques dessus ? Dans ce préavis on parle d'hypothétiques locations sur ces places de parc et de vente d'électricité mais il faut bien penser que ceci nous reviendrait plus cher car il faudrait acheter des bornes etc.

M. Luc Berney, Mpl : Au début du projet je ne pensais pas forcément mettre de panneaux photovoltaïques derrière la Baie du Lac mais, après discussion avec la SEVJ suite au projet sur le bâtiment de la gare du Pont, il nous est apparu que ce serait quand même judicieux. Il n'y a apparemment pas besoin d'un éclairage direct pour que ces panneaux soient efficaces. Comme mentionné dans le préavis, la commune n'a pas beaucoup de toitures bien exposées pour la pose de photovoltaïques. En cas d'acceptation de ce préavis, nous pourrions demander une location pour les places de parcs, ce qui n'était pas possible jusqu'alors en raison des travaux. Concernant la revente du courant, deux possibilités s'offriraient à nous. La 1ere serait de revendre le courant à la SEVJ. La seconde consisterait à signer un contrat de type RPC (Redistribution à prix coûtant) avec la Baie du Lac ou avec les bureaux communaux par exemple. Il s'agit d'avoir un compteur tournant à l'envers pour taxer le courant consommé. Cette seconde option offre un meilleur prix de revente de l'énergie.

M. Firmin Manoury : Le cadre légal est en train de changer, ceci permettra bientôt de faire de l'autoconsommation à un niveau plus large, au niveau du réseau basse tension autour de l'installation. Nous ne serons plus obligés d'auto-consommer nous-même mais nous pourrions ouvrir cela aux voisins. Il serait intéressant d'avoir un calcul de productible de la part de la SEVJ, d'estimer combien de KWh/an nous pourrions produire et si cela serait rentable.

M. Louis-François Berney : Je pense étonnamment que le projet serait rentable. Les KWh produits ne seront de toute façon pas perdus mais rémunérés sous une forme ou une autre.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Effectivement, le regroupement de consommation propre est plébiscité depuis longtemps. Dans notre cas nous ne serions pas directement concernés car la Baie du Lac dispose d'une centrale de chauffe à distance (à mazout) alimentant les bâtiments de la voirie, des pompiers, des ambulanciers et de la Baie du Lac.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, met fin à la discussion.

M. le Président passe alors au vote et les deux conclusions ci-dessus sont acceptées à la majorité avec 2 avis contraires et 8 abstentions. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

8. Election d'un délégué et d'un suppléant à l'ORPCI

M. Alexandre RoCHAT ayant donné sa démission du Conseil communal, M. Daniel Peter, jusqu'alors suppléant, prend sa place et devient délégué à l'ORPCI.

Concernant l'élection d'un suppléant, Mme Marielle Triplet propose M. Brugger Daniel pour le village du Pont. Il n'y a pas d'autres propositions et M. Brugger est alors nommé tacitement suppléant.

Nous les remercions tous deux pour leur engagement.

9. Communications de la Municipalité

Travaux d'assainissement du tunnel des Epoisats en 2025 / cb

Construit de 1885 à 1886 pour l'acheminement de pains de glace de la Vallée de Joux vers Paris, le tunnel des Epoisats nécessite aujourd'hui un assainissement important après ceux de 1938 et 1976. La ligne reliant Le Day au Pont devra être fermée au trafic ferroviaire du 12 avril 2025 au 3 novembre 2025. Le courant de traction (15 kV, provenant de la sous-station mobile du Day) sera coupé sur cette ligne. Un service de bus de remplacement sera mis sur pied entre Le Day et Le Brassus durant ces 30 semaines d'interruption.

Etat d'avancement du PDRZA / cb

Suite à la consultation publique, un certain nombre de modifications ont été apportées. Ces dernières ont fait l'objet d'une présentation publique le 29 janvier dernier.

- Finalisation du dossier, du rapport d'examen préalable et du préavis
- Passage devant les trois conseils communaux pour adoption de la partie stratégique
- Approbation par le Conseil d'Etat
- Mise en place d'une gouvernance communes - canton
- Intégration des différents sites dans des plans d'affectation

Pro Senectute / pb

En collaboration, les communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu proposent :

- Des Conférences Info-Seniors

« Atelier CFF Mobile, comment utiliser les applications mobiles »,

Lundi 25 mars, de 14h00 à 16h00 à la salle du conseil communal, L'Abbaye.

« Nourrissez votre cerveau, il vous le rendra ! »,

Vendredi 26 avril, de 10hh à 11h30 à La Scène, Grand Rue 2, Le Sentier.

« Dossier électronique du patient, pourquoi et comment ouvrir le mien ? »,

Judi 20 juin de 14h30 à 16h30, au Restaurant de l'Hôtel de Ville, Le Lieu.

« Quand, comment et pourquoi établir des directives anticipées ? »

Lundi 30 septembre de 14h30 à 16h30 à la salle du conseil communal, L'Abbaye.

- Des Permanences numériques

Jeudi 7 mars de 14h00 à 17h00, Restaurant de l'Hôtel de Ville, Le Lieu.

Mardi 4 juin de 09h00 à 12h00 La Scène, Grand Rue 2, le Sentier.

Lundi 2 septembre de 14h00 à 17h00, Salle du Conseil communal, l'Abbaye.

Parc Jura Vaudois / pb

Le Canton de Vaud a alloué une subvention pour les communes et les propriétaires privés qui souhaitent arracher les lauriers-cerises présents sur leurs parcelles et les remplacer par des buissons indigènes. Les informations et conditions d'octroi de la subvention peuvent être consultées sur le site du canton. Un tout ménage a par ailleurs été distribué dans toutes les communes de la Vallée de Joux.

Postulat du 13 juin 2023 de M. Sven Aubert / pb

« Par ce postulat, je demande à La Municipalité d'étudier la possibilité de s'adresser régulièrement à ses citoyens en leur offrant des outils ou une communication liée à un thème environnemental afin de sensibiliser et contribuer à la prévention de l'environnement. En outre la formation d'un groupe d'intérêt (commission législative) agissant comme force de proposition est à envisager. »

Actions menées en 2023 :

Mise en place des mesures de protection du Rougequeue à front blanc avec des plantations d'arbustes et d'arbres fruitiers, des conversions en prairies fleuries, la pose de nichoirs et de panneaux de sensibilisation. Organisation d'une exposition et envoi d'un tout ménage afin de sensibiliser et de donner des pistes concrètes aux habitants.

Actions prévues en 2024 :

- Article de valorisation dans le journal du Parc d'avril 2024 ;
- Atelier de sensibilisation à destination des habitants : 1 juin 2024 ;
- Action d'arrachage de lauriers et remplacement par des buissons indigènes ;
- Animations dans les classes

Brochures à disposition avec 16 fiches techniques pour l'aménagement du jardin.

Bus santé / pb

Le Bus Santé d'Unisanté sera présent du 1er au 3 juillet 2024 sur le parking de la gare du Pont. Le personnel vous permettra d'effectuer plusieurs dépistages d'une durée de 30 minutes, dont le coût est de frs 40.- par personne et comprend :

- Le contrôle du taux de cholestérol,
- La mesure de la tension artérielle,
- Les mesures du poids, de la taille et de l'indice de masse grasseuse,
- Le dépistage du diabète dès 45 ans,

- Et des conseils personnalisés.

Chemin de St-Norbert /lb

L'inauguration de ce chemin est prévue le 25 mai à 10h, soyez les bienvenus.

Etat d'avancement Horodateur/cp

Les plans des différentes zones ont été transmis à la DGMR, ils seront publiés dans la FAO du 29 mars. Si tout se passe bien, les travaux d'installation débiteront au mois d'avril.

Bassin de rétention de Sagne-Vuagnard/cp

Nous avons reçu le dernier rapport concernant le risque d'effondrement du bureau *Karakas et Français* et la mise à l'enquête se fera au mois d'avril.

Arivée du nouveau véhicule /ch

Le nouveau Crafter est enfin arrivé (avec ses autocollants).

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Roger Dayagbo : L'Office du tourisme va-t-il installer un nouveau bancomate au Pont ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : L'Office du tourisme a eu l'opportunité de reprendre en partenariat la Poste mais elle ne devient pas pour autant la nouvelle banque régionale. Lorsque nous proposons un emplacement pour un bancomat, les prestataires (dont la Poste) ont tous la même réponse : « *ce n'est plus rentable, il n'y a pas assez de passage etc* ». Nous ne partageons pas forcément leur avis et travaillons toujours à trouver une solution. Ceci ne se fera de toute façon pas dans ce lotissement-là car il n'est pas possible d'avoir deux concurrents l'un à côté de l'autre.

11. Divers et propositions individuelles

M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre ce temps de discussion générale.

M. Louis-François Berney, en s'appuyant sur l'article 57 du règlement du Conseil communal de l'Abbaye, a déposé une motion dont il nous fait la lecture. Il propose d'

« Exempter le véhicule (sens global du terme) dont l'adresse du détenteur (trice) de la carte grise stipule qu'il ou qu'elle est bien inscrit /te avec une adresse valable dans le périmètre de la commune de l'Abbaye, de toutes taxes ou émoluments liés à son parcage dans les zones publiques susceptibles d'être équipées ou de recourir à une quelconque technique ou moyen d'encaissement. »

M. le Président fait remarquer qu'il est compliqué de savoir comment donner suite à cette motion étant donné que nous venons d'accepter le préavis en question et qu'il n'est pas encore entré en fonction.

M. Christophe Bifrare, Syndic : J'ai essayé de prendre contact M. le Préfet - qui reste notre référent dans ce genre de cas – mais sans succès malheureusement. J'essayerai encore de le joindre à ce sujet pour qu'il confirme mes propos mais, à mon sens, une motion (un postulat ou un projet rédigé) à ce stade-là n'a pas lieu d'être.

Une initiative aurait été je pense plus adéquate. Le règlement sur les parcages stipule que « *l'initiative peut également octroyer l'octroi ou le retrait d'une délégation de compétence à la Municipalité en matière réglementaire* ».

Pour déposer une initiative il y a besoin de cinq membres du Conseil au minimum. Un document doit être complété et présenté à la Municipalité qui jugera de sa validité ou non en partenariat avec la Préfecture. Après cela une date sera définie ainsi qu'un nombre d'électeurs communaux valide, ensuite de quoi vous aurez trois mois pour aller récolter environ 15% des signatures, qui seront par la suite vérifiées. C'est là que la Municipalité entrera en action.

M. Hugues Vuilleumier, Président : Après avoir entendu M. le Syndic que souhaitez-vous faire M. Berney, retirer votre motion ou la maintenir ? L'article 59 du règlement du Conseil communal de l'Abbaye précise qu' « *après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération* ». D'après l'article 58, « *La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance* ». La prochaine séance du Conseil étant extraordinaire et consacrée uniquement à la fusion des communes, il vaudrait mieux que l'on décide ce soir.

M. Louis-François Berney : Si des membres de la commune s'y engagent avec moi, je ferais valoir ce droit à l'initiative oui.

M. Claude Piazzini, Mpl : Pour rappel, il y a eu une motion pour gérer les places de parcs sur la commune de l'Abbaye et des séances publiques pour déterminer les tarifs (300.-/an par personnes soit moins d'1.-/jour pour se parquer ou l'on veut toute l'année pour les habitants de la commune et 400.- pour les non-résidents, ainsi que les horodateurs). La commune du Chenit a offert la gratuité à ses résidents mais ce n'est pas tout à fait gratuit vu que, finalement, c'est offert par tous les contribuables de la commune qu'ils soient véhiculés ou non. Le versement d'une commission sur les macarons doit être effectué, soit ~15.-/an par macaron. Le travail d'enregistrement des plaques est à prendre en compte également.

M. Henrique Dias Mendes : M. Christophe Bifrare, Syndic, nous avait dit que la commune du Chenit nous suivrait sur la décision que prendrait la commune de l'Abbaye mais ce ne fût pas le cas. Il est important de noter qu'il en résulte un sentiment d'injustice pour les citoyens de la commune de l'Abbaye.

M. Christophe Bifrare, Syndic : L'ancienne Municipalité du Chenit s'y était engagée oui, mais l'actuelle a décidé de faire autrement. La commune du Lieu reste fidèle à ce que nous avons convenu et nous suivra le moment venu. Nous avons également été un peu déçus de la méthodologie.

M. le Président en revient à la motion de M. Berney.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Pour ma part la motion doit être retirée pour faire place au droit d'initiative, lequel est un droit démocratique que je vous encourage à faire valoir.

Après, même si l'initiative de M. Louis-François Berney se mettait en route demain, cela prendrait des mois avant que les choses n'aboutissent (recherche de signatures, dépôt et analyse du dossier etc) et le règlement serait entré en force avant l'acceptation de l'initiative.

M. Hugues Vuilleumier, Président : M. Louis-François Berney, au vu de cette réponse que souhaitez-vous faire ?

M. Louis-François Berney : Au vu de tout ce qui a été dit ce soir je retire ma motion pour faire valoir mon droit à l'initiative.

M. Matthieu Reymond : Je vous remercie d'avoir rappelé en début de séance deux principes importants : l'importance de la courtoisie et le fait de faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'attaques personnelles.

Lors de l'Assemblée de l'ASIVJ je me suis exprimé à deux reprises, si je devais avoir tenus des propos discourtois ou autre je m'en excuse. Cela dit, c'est de la compétence de la Présidence de ladite assemblée de faire le nécessaire le cas échéant, ce qui ne fut point le cas. Je reste à disposition pour en parler si j'ai pu blesser quelqu'un à titre personnel.

J'ai interpellé deux membres de la Municipalité après cette séance pour leur dire, en substance, mon inquiétude sur le fait que l'information sur le sujet débattu ne soit jamais arrivée jusqu'au Conseil avant le vote, notamment concernant la direction que prend l'école (qui s'annonce continue avec la fermeture annoncée des petites classes dans les villages à moyen terme). Dans le rapport de la commission de gestion, il était question d'une école du future, d'investissement colossaux et l'on avait invité la Municipalité à une prise de parole. J'en retiens qu'il n'y avait rien de décidé et que la Municipalité reviendrait vers nous quand il y aurait du nouveau, ensuite de quoi il y a eu la séance d'information à laquelle les conseillers ont été invités.

J'étais rapporteur lors du très long préavis intercommunal sur le règlement et, je pense qu'il y a des fonctionnements à trouver dans ces nouvelles formes de gouvernances qui restent jeunes. Le risque qu'une information échappe à la commune pour être traitée uniquement dans ces nouveaux cercles est certain. Je redis le sentiment d'un fonctionnement qui n'est pas optimal dans le débat démocratique.

Mme Carole Harlé, Mpl : Pour rappel, l'association est intercommunale et défend donc d'abord ces intérêts avant ceux de la commune. Si nous recevons la directive de ne pas en parler par exemple et bien nous ne le faisons pas.

M. Michel Berney : Je comprends votre position Mme Harlé mais ce qui me surprend et me désole c'est cette histoire d'avoir ordre de ne pas donner d'informations au Conseil communal. Les enjeux financiers sont non négligeables et, au final, c'est le peuple qui payera et non pas l'ASIVJ.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je me tiens à disposition pour des séances de conciliations. Je ne crois pas qu'il y ait de volonté de cacher des informations, tout le monde a entendu parler de ce projet de campus entre l'ETVJ, les écoles et le Pôle Santé. Ceci fait partie d'un projet global à plusieurs dizaines de millions. Aujourd'hui il y'a un projet d'intention avec un très gros budget qui dépasse la capacité des 3 communes.

Ce sont le canton, la confédération et les instances en charges qui devront donner leur feu vert, car ce sont eux qui détiennent ces capacités financières. Avant cela nous n'allons pas communiquer sur ce qui est, pour l'instant, de l'ordre du rêve. Je rappelle que ce n'est pas seulement le rôle de la Municipalité de venir rapporter les informations au CC mais également celui des délégués qui ont toute liberté de le faire en séance du Conseil.

Mme Eloïse Golay : On nous a vraiment dit de ne pas en parler avant que le feu vert ne nous soit donné. Les délégués ont émis le vœu de faire voter le peuple et ceci n'a pas été pris en considération.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je n'étais pas à cette séance et je l'apprends ce soir mais ceci va à l'encontre de mes convictions sur la manière dont on doit travailler. Comme l'a dit M. Reymond ceci est peut-être une maladresse due à la jeunesse et au manque d'expérience.

M. Matthieu Reymond : Mon intervention avait un premier but : dire qu'à aucun moment dans ces séances je ne me suis exprimé hors du cadre des statuts. Si nous ne nous y conformons pas, c'est le rôle du Président du Conseil (de l'ASIVJ) de tenir les débats. Le 2ème était de dire que, parfois en politique, nous pouvons exprimer des avis qui blessent mais je démens l'idée d'une attaque personnelle dans le cas qui nous occupe. Le 3ème sujet est finalement celui dont nous parlons maintenant. Il y a dans les statuts de l'ASIVJ un premier problème qui est celui des conflits d'intérêts lorsque, par exemple, des employés de l'établissement scolaire sont eux-mêmes dans une position de contrôle. La possibilité d'introduire un élément sur les conflits d'intérêts dans le règlement avait été exclu.

Dans leur fonctionnement, ces associations intercommunales vont être appelées à prendre des décisions massives en termes d'investissement et d'impact pour les collectivités. Mes questions sont les suivantes : a-t'on le droit de mettre sous embargo les membres des associations face à leur Conseil ? Doit-on voter dans l'intérêt de l'ASIVJ ou alors en tant que représentant de notre commune et du peuple pour porter la sensibilité de régions qui sont à l'autre bout du lac ?

Je m'inquiète que ces nouvelles associations intercommunales deviennent de nouveaux lieux de décision et de pouvoir qui vident finalement de sa substance la possibilité des Conseillers communaux. Lorsque les délégués, face à un sujet énorme, demandent à ce que ce soit un objet de discussion démocratique, ne devrait-on pas accepter de mettre les séances d'informations sur les décisions avant les votes ? Ou d'envisager de mettre les Conseils communaux à contribution dans le processus de discussion démocratique ? De plus, je n'avais reçu les documents relatifs à la séance que 2h avant celle-ci, ce qui justifie peut-être quelques-unes de mes surprises et mon manque de préparation.

Mme Carole Harlé, Mpl : Pour ma part et selon mon interprétation, l'association de l'ASIVJ fonctionne un peu comme un Conseil communal et donc décide pour le bien de l'ASIVJ. C'est peut-être quelque chose à redéfinir plus clairement effectivement.

M. Christophe Bifrare, Syndic : La problématique de ces associations intercommunales est un sujet qui nous préoccupe depuis leurs créations avec l'Union des Communes Vaudoises

(UCV). Elles ont chacune leur fonctionnement et leur plafond d'endettement propre, qui ne sont à l'heure actuelle pas cautionnés par les communes mandataires. Il y a une sorte de vide juridique.

Par exemple, l'Abbaye a un plafond d'endettement à ~16 millions et un plafond de cautionnement à ~2,5 millions comparés au plafond d'endettement de ValRéjiEaux : 18 millions, de l'ASIVJ : 20 millions et du Centre Sportif : 30 millions etc.

Il en résulte que ces identités deviennent fragiles, contrairement à une commune qui a derrière elle des garanties. Nous travaillons depuis quelques mois avec l'UCV ainsi qu'avec des juristes à rendre attentif les autres communes que le taux de cautionnement est largement en dessous de ce qu'il devrait être, mais nous n'allons pas régler le problème ce soir.

M. Louis-François Berney : Je suggère que l'on informe les citoyens de la Vallée que la commune du Chenit va débattre d'un budget à un million pour financer les études qui donneront suite ou non à ce projet. Il serait bien de sensibiliser la population en leur rappelant que les séances de la commune du Chenit sont disponibles sur ValTV.

M. Patrick Berktold, Mpl : Vous avez peut-être entendu parler du mécontentement de parents vis-à-vis du nombre de places disponibles pour le parascolaire. Les trois communes ont reçu des courriers - plus ou moins virulents - à ce sujet.

Avec mes collègues des deux autres communes nous nous réunissons toutes les 6-7 semaines pour parler de sujets communs et ayants attrait à la cohésion sociale.

Certains parents ont reçu une réponse de la directrice de l'accueil de jour qui rappelle, en résumé, qu'avoir une place pour son enfant n'est pas un droit indéniable et que les autorités politiques mettent tout en place pour proposer des places.

L'année 2023 était une année record en termes de population vaudoise, ce qui augmente forcément le nombre de candidats à ces structures. La Suisse romande est particulièrement touchée par rapport à certains cantons suisse-allemands ou tessinois ruraux car se sont, dans la plupart de ces cas-là, les grands-parents qui assurent ces formes de gardes.

Il s'agit-là d'un système d'organisation sociétal.

Les communes ont donné un mandat à AJOVAL et c'est à eux de trouver des solutions. La commune ne reste pas inactive, nous avons essayé d'anticiper, mais le sujet est complexe. Une séance est prévue ce mois-ci pour informer les parents.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus d'interventions, clôt le chapitre divers et propositions individuelles et lève la séance à 21h46.

Le Président :

La Secrétaire :

Hugues Vuilleumier

Clémentine Bodenmann